

CDI intérimaire - droits au chômage

Par Maia31320, le 02/07/2021 à 10:13

Bonjour, je me permets de vous contacter pour avoir des avis/conseils au regard de ma situation professionnelle: en intérim de Juin 2017 à Déc 2018 puis en CDI intérimaire depuis Janvier 2019, je travaille dans le même service d'un laboratoire pharmaceutique depuis 4 ans. Ce dernier a subi une restructuration (fusion de 2 équipes) en Sept 2020, des opportunités en CDI ont été ouvertes. Quand le poste que j'occupais depuis 3 ans et demi a été ouvert en CDI, j'ai soumis mon dossier de candidature pensant que j'avais toutes mes chances. Finalement c'est une personne externe en congé de maternité et non formée qui a été choisie par la nouvelle équipe...Grosse déception. J'ai ensuite postulé à une autre opportunité de CDI dans l'équipe mais ma manager ne m'a pas choisie car selon elle je n'étais pas assez expérimentée. Encore une fois déçue. Tous mes collègues ont obtenu des CDI sauf moi...je ne me sens plus à ma place (trop ou pas assez). Mon contrat ayant une échéance au 30/07, j'ai exprimé à ma responsable le souhait de pas être reconduite 5 mois de plus (jusqu'à la fin de l'année). Or, elle a répondu par mail à l'agence d'intérim qu'elle souhaitait me renouveler (car contente de mon travail). Par ailleurs, le contrat a été renouvelé d'office. J'ai demandé à l'agence si une rupture conventionnelle à l'amiable était envisageable, elle m'a répondu non (ça ne se fait pas pour les CDI intérimaire...). Si je démissionne, je perds mes droits au chômage. Étant seule, je ne sais pas comment je peux m'en sortir financièrement. Comment faire pour me sortir de cette toile d'araignée? J'ai 42 ans, un bac+8, un mastère spécialisé en management, j'ai l'impression d'avoir été totalement «utilisée ».

Par P.M., le 02/07/2021 à 11:26

Bonjour,

Je ne vois pas pourquoi une rupture conventionnelle ne se concluerait pas pour un CDI intérimaire mais l'employeur est libre d'accepter ou pas...

Pour résoudre votre problème, vous pourriez demander à l'agence d'intérim de vous trouver une autre mission plus adaptée à vos compétences...

Par Maia31320, le 02/07/2021 à 11:33

Merci pour votre réponse.

L'agence m'a dit qu'elle n'avait pas d'autres opportunités à me proposer, et comme le contrat

est renouvelé, que je n'avais pas d'autres choix que d'accepter...

Par P.M., le 02/07/2021 à 11:50

Il vous faudrait donc trouver un nouvel emploi avec promesse d'embauche puis démissionner...